

CALENDRIER PRÉVISIONNEL des **C.C.P.** (A-B-C) - année 2022

Dates des RÉUNIONS	DATES LIMITES IMPÉRATIVES (1) de DÉPOT des DOSSIERS
16 mars 2022	11 février 2022 ⁽¹⁾
1 ^{er} juin 2022	29 avril 2022 ⁽¹⁾
14 septembre 2022	12 août 2022 ⁽¹⁾
30 novembre 2022	28 octobre 2022 ⁽¹⁾

(1) Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas étudié et sera mis à l'ordre du jour de la réunion suivante.

CDG10

mise à jour 03/11/2021

RAPPEL

Principaux cas de SAISINES OBLIGATOIRES des C.C.P.

- Exclusion temporaire de fonctions.
- Licenciement pour motifs disciplinaires.
- Impossibilité de reclassement avant licenciement.
- Licenciements : pour inaptitude physique définitive aux fonctions, ou pour insuffisance professionnelle.
- Licenciement dans l'intérêt du service.
- Licenciement d'un agent investi d'un mandat syndical.
- Demande de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel.
- Refus à une demande initiale de télétravail formulée par l'agent.
- Refus à une demande renouvellement de télétravail formulée par l'agent.
- Interruption du télétravail à l'initiative de la collectivité.
- Refus d'accomplir un service à temps partiel.
- Litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel.
- 2^e refus successif à un agent demandant à suivre une formation obligatoire.
- Refus d'utilisation du compte personnel de formation.
- Décisions de rejet des demandes de congé pour formation syndicale.
- Mise à disposition auprès d'une organisation syndicale.
- Non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical
- Désignation d'un agent contractuel en décharge d'activité incompatible avec les nécessités de service.
- Intercommunalité transfert de personnel : dans le cadre d'un service commun ou dans le cadre de restitution de compétences d'un EPCI aux communes membres.
- Dissolution d'une personne morale de droit public dont la compétence est reprise par un EPCI.

Pour plus de détails sur : www.collectivites-aube.fr

↳ Fiches pratiques

↳ Statuts et Carrière

↳ Commission Consultative Paritaire

↳ Attributions des C.C.P.